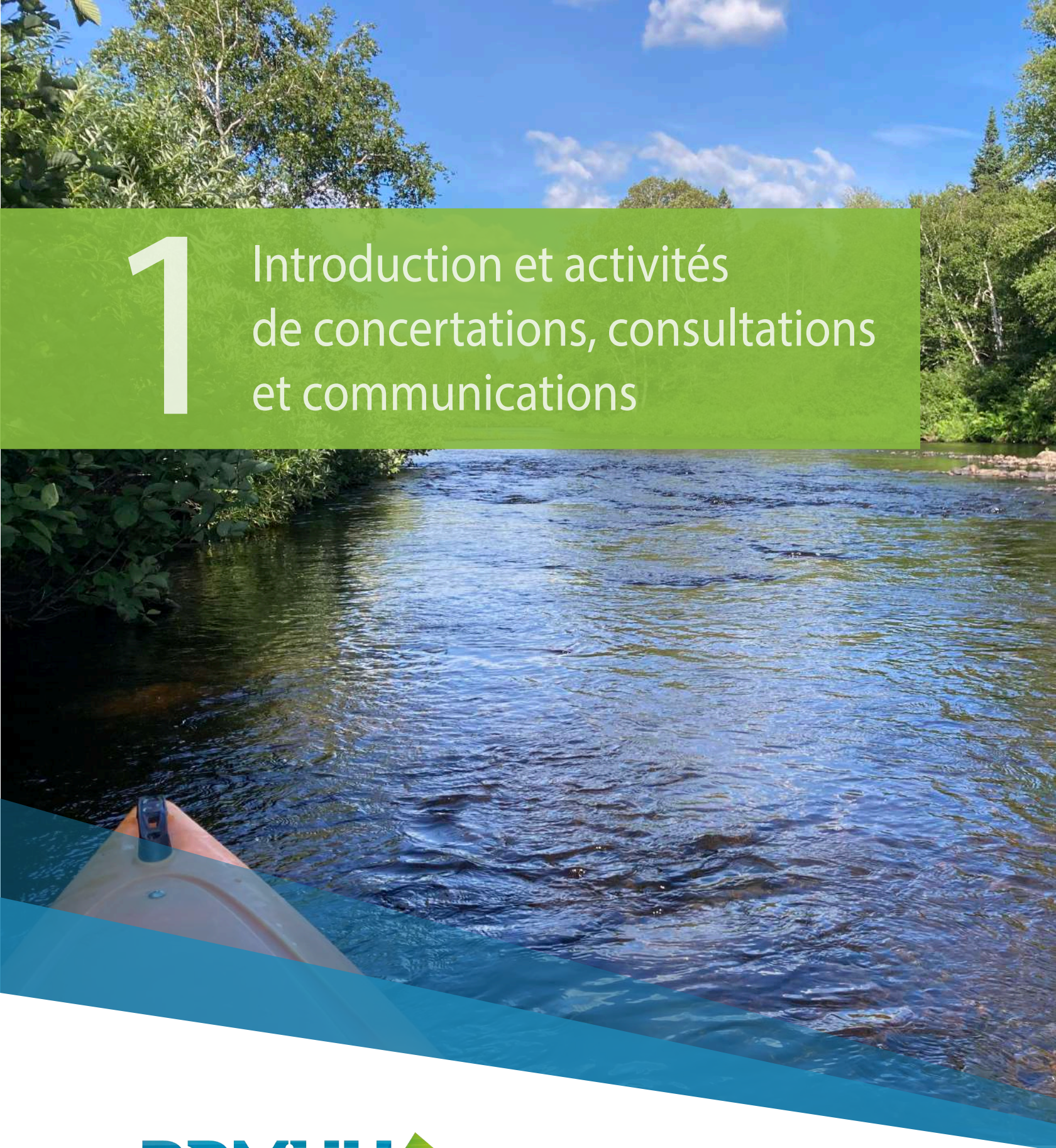

1 Introduction et activités de concertations, consultations et communications

PRMHH CA

Plan régional des
milieux humides et hydriques
de la Chaudière-Appalaches

Note aux lecteurs : à moins d'avis contraire, l'expression Municipalité régionale de comté (MRC) inclut la Ville de Lévis qui exerce les pouvoirs de MRC.

Note aux lecteurs : la MRC Robert-Cliche a changé de nom le 30 juillet 2022 pour devenir la MRC de Beauce-Centre. L'ancien nom de la MRC pourrait subsister dans certaines parties du PRMHH, notamment pour le volet cartographique.

Listes des documents

Chapitre 1 — Introduction et activités de concertations, consultations et communications

Chapitre 2 — Portrait d'aménagement

Chapitre 3 — Portrait d'environnement :

- Introduction régionale
- Zone de gestion intégrée de l'eau — Chaudière
- Zone de gestion intégrée de l'eau — Etchemin
- Zone de gestion intégrée de l'eau — Côte-du-Sud
- Zone de gestion intégrée de l'eau — fleuve Saint-Jean

Chapitre 4 — Diagnostic

Chapitre 5 — Choix de conservation

Chapitre 6 — Stratégie de conservation

Références

Annexes

Référence à citer

Plans régionaux des milieux humides et hydriques de la Chaudière-Appalaches (PRMHH-CA), 2022, *PRMHH de la MRC des Etchemins,* coordonnés par la MRC de Lotbinière, pagination multiple

Table des matières

Pages préliminaires

I. Mot protocolaire du préfet de la MRC..... IV

II. Équipe de réalisation du PRMHH Chaudière-Appalaches V

III. Remerciements VII

IV. Liste des acronymes..... VIII

Introduction et activités de concertations, consultations et communications

1.1 Mise en contexte.....1

1.2 Organisation de la démarche en Chaudière-Appalaches.....1

1.3 Résumé des activités de consultation et de concertation 4

1.4 Résumé des activités de communication 12

1.5 Conclusion 17

Liste des tableaux

Tableau 1 — Liste des partenaires invités aux ateliers de consultation et concertation 6

Tableau 2 — Visites guidées effectuées 14

Tableau 3 — Présentations aux partenaires agricoles 15

Tableau 4 — Présentation aux partenaires forestiers 16

Tableau 5 — Présentation au secteur récréotouristique 16

Liste des figures

Figure 1 — Structure décisionnelle 2

Figure 2 — Forme de la démarche 3

Figure 3 — Ligne du temps 3

I. Mot protocolaire du préfet de la MRC

J'ai le plaisir de vous présenter le premier Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC des Etchemins.

Ce plan vise à intégrer la conservation des milieux humides et hydriques à la planification de l'aménagement de notre territoire. Les impacts découlant des changements climatiques se font de plus en plus sentir, d'où l'importance d'un outil de planification comme le PRMHH. Les milieux humides jouent un rôle essentiel, notamment dans la diminution des risques d'inondation, la réduction des gaz à effet de serre et le maintien de la biodiversité.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont collaboré à la réflexion et à la rédaction de ce plan qui guidera nos actions pour les prochaines années. Un merci spécial à tous les intervenants municipaux, environnementaux, agricoles et forestiers qui se sont impliqués dans cette démarche. Merci également à la MRC de Lotbinière qui a assuré la coordination régionale de l'élaboration des PRMHH en Chaudière-Appalaches.

Je termine en soulignant le travail effectué par le service d'aménagement de la MRC des Etchemins qui a coordonné cette démarche, afin de nous doter d'un plan qui s'inscrit dans les actions de protection de notre territoire.

Camil Turmel
Préfet
MRC des Etchemins

II. Équipe de réalisation du PRMHH Chaudière-Appalaches

Équipe de travail de la MRC des Etchemins
Mathieu Turcotte, aménagiste
David Bisier, géomaticien

Coordination et équipe de travail régionale PRMHH-CA
Pablo Montenegro-Rousseau, MRC de Lotbinière
Mathieu Gagné, MRC de Lotbinière
Patrick Martineau, MRC de Lotbinière

Collaborateurs à la réalisation PRMHH-CA
Érick Olivier, consultant externe
Sylvio Demers, firme Rivières
Josée Breton, Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA)
Audrey Paquette, Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA)
Vanessa Demers-Auger, MRC de Lotbinière

Géomatique : David Leclair, Bureau d'écologie appliqué (BEA) et Louis Cournoyer, MRC de Lotbinière

Mise en page : Dominique Adam, Vanessa Demers Auger, MRC de Lotbinière et Mélanie Boilard, MRC de Lotbinière

Comité de coordination du PRMHH-CA
Anthony Kish, CMQ, Table de concertation régionale de Québec
Catherine Plante, MRC de Montmagny
Emmanuel Laplante (Simon Lemieux), Groupe de concertation des bassins versants de la rivière Bécancour
Isabelle Peltier, Ville de Lévis
Josée Breton (Martin Vaillancourt), Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches
Marie-Jeanne Gagnon-Beaulieu, Ville de Lévis
Marie-Josée Larose, MRC de La Nouvelle-Beauce
Pablo Montenegro-Rousseau, MRC de Lotbinière
Sylvie Leduc (Marie-Andrée Boisvert), OBV du Chêne
Véronique Dumouchel (Andréane Chabot), Conseil de bassin versant de la rivière Etchemin

Ariane Blais, candidate au doctorat, observatrice

Comité directeur du PRMHH-CA

Daniel Racine, DGA MRC de Montmagny

Jean-Claude Belles-Isles, Directeur de l'environnement Ville de Lévis

Mario Caron, DG MRC de La Nouvelle-Beauce

Stéphane Bergeron, DG et greffier trésorier MRC de Lotbinière

Comité concertation, communication et consultation du PRMHH-CA

Josée Breton (Martin Vaillancourt), Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches

Audrey Paquette (Samuel Lafontaine et Virginie Clet-Ortega), Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA)

Emmanuel Laplante (Simon Lemieux), Groupe de concertation des bassins versants de la rivière Bécancour

Sylvie Leduc (Marie-Andrée Boisvert), OBV du Chêne

III. Remerciements

L'équipe de travail du PRMHH-CA tient à remercier l'ensemble des partenaires à la démarche régionale. Tout d'abord, l'ensemble des élus et professionnels des MRC et de la Ville de Lévis. Tous nos partenaires issus des domaines de l'environnement, de l'agriculture, de la foresterie et du milieu municipal. Votre contribution a été très appréciée, et ce tout au long de la démarche. L'équipe de travail tient également à remercier le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour son accompagnement aux différentes étapes de la démarche.

IV. Liste des acronymes

Acronyme	Définition
AAC	Agriculture et Agroalimentaire Canada
BAPE	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
BEA	Bureau d'écologie appliquée
BV	Bassin versant
CBE	Conseil de bassin de la rivière Etchemin
CCC	Consultation, concertation et communication
CDAQ	Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec
CDPNQ	Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec
CEHQ	Centre d'expertise hydrique du Québec
CMQ	Communauté métropolitaine de Québec
CN	Canadien National
COBARIC	Comité de bassin de la rivière Chaudière
COGESAF	Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François
COMCO	Comité de coordination
COMDIR	Comité de direction
COPERNIC	Organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la rivière Nicolet
CPTAQ	Commission de protection du territoire agricole
CRÉ	Conférence régionale des élus
CRECA	Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches
CRHQ	Cadre de référence hydrologique du Québec
CVAC	Critère de vie aquatique chronique
EEE	Espèce exotique envahissante
EFE	Écosystème forestier exceptionnel
FADQ	Financière agricole du Québec
FCF	Fédération canadienne de la faune
FPFQ	Fédération des producteurs forestiers du Québec
GRHQ	Géobase du réseau hydrographique du Québec
GROBEC	Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour
INRS	Institut national de la recherche scientifique
IQBP	Indice de la qualité bactériologique et physicochimique
IQBR	Indice de qualité de la bande riveraine
IQM	Indice de qualité morphologique
ISB	Indice de santé du benthos
ISQ	Institut de la statistique du Québec
LCM	Loi sur les compétences municipales
LCMHH	Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques
LDGIZC	Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières
LEMV	Loi sur les espèces menacées ou vulnérables
LET	Lieu d'enfouissement technique

Acronyme	Définition
LPTAA	Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MEI	Ministère de l'Économie et de l'Innovation
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MERN	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
MH	Milieux humides
MHH	Milieux humides et hydriques
MHHI	Milieux humides et hydriques d'intérêt
MRC	Municipalité régionale de comté
MRN	Ministère des Richesses naturelles de l'Ontario
MTQ	Ministère des Transports du Québec
OBAKIR	Organisme de bassins versants de Kamouraska, L'Islet et Rivière-du-Loup
OBV	Organisme de bassins versants
OBV Côte-du-Sud	Organisme des bassins versants de la Côte-du-Sud
OBV du Chêne	Organisme de bassins versants de la zone du Chêne
OBV-CA	Organismes de bassins versants de la région de la Chaudière-Appalaches
OBVFSJ	Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean
OCMHH	Objectifs de conservation des milieux humides et hydriques
OGAT	Orientation gouvernementale en matière d'aménagement du territoire
OWES	Ontario Wetland Evaluation System
PAAR	Plan d'action de l'approche régionale
PAEF	Plan agroenvironnemental de fertilisation
PDE	Plan directeur de l'eau
PDZA	Plan de développement de la zone agricole
PGIR	Plan de gestion intégrée régional
PMAD	Plan métropolitain d'aménagement et de développement
PRMHH	Plan régional des milieux humides et hydriques
PRMHH-CA	Plan régional des milieux humides et hydriques de la Chaudière-Appalaches
PU	Périmètre d'urbanisation
RAMHHS	Règlement sur les activités dans les milieux humides, hydriques et sensibles
REA	Règlement sur les exploitations agricoles
REAFIE	Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement
RQES	Réseau québécois sur les eaux souterraines
RSVL	Réseau de surveillance volontaire des lacs
SAD	Schéma d'aménagement et de développement
SADR	Schéma d'aménagement et de développement révisé
TAAM	Taux d'accroissement annuel moyen

Acronyme	Définition
TCR	Table de concertation régionale
TCREF	Table de concertation régionale de l'Estuaire fluvial du Saint-Laurent
TCRQ	Table de concertation régionale de la zone de Québec
TCRSEM	Table de concertation régionale du Sud de l'estuaire moyen
UA	Unité animale
UA	Unité d'analyse
UAP	Unité d'analyse potentielle
UBV	Unités de bassins versants
UEA	Unité écologique aquatique
UFC	Unités formatrices de colonies
UPA	Union des producteurs agricoles
UQAR	Université du Québec à Rimouski
VHR	Véhicule hors route
ZGIE	Zone de gestion intégrée de l'eau
ZIP	Zone d'intervention prioritaire
ZIS	Zone d'intervention spéciale
ZPA	Zone prioritaire d'aménagement
ZR	Zone de réserve

1.1 Mise en contexte

Le 16 juin 2017, l'Assemblée nationale du Québec adopte la *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques.*

Cette loi modifie plusieurs lois, dont *la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, la *Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs,* la *Loi sur la qualité de l'environnement et la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*. C'est cette dernière qui exige à chacune des MRC de produire un *Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH).*

1.2 Organisation de la démarche en Chaudière-Appalaches

Les neuf MRC de la Chaudière-Appalaches et la Ville de Lévis se sont prévalues d'une disposition de la loi permettant l'élaboration conjointe de leurs PRMHH. L'ensemble des dix parties a ainsi convenu d'une démarche collective ayant pour but de refléter la réalité de l'ensemble du territoire de la Chaudière-Appalaches.

Pour mener à bien le projet, les parties ont désigné une MRC gestionnaire, soit la MRC de Lotbinière, et ont mis sur pied deux comités ayant chacun des rôles précis.

Comité de coordination

Le comité de coordination s'assure du respect du calendrier de travail et des échéanciers. Il approuve les activités élaborées dans le plan de travail et suit l'avancement du PRMHH à toutes les étapes de réalisation. Le comité de coordination se rencontre une fois par mois et compte neuf membres, soit :

- Un conseiller en environnement et un conseiller en urbanisme de la Ville de Lévis ;
- Une aménagiste de la MRC de La Nouvelle-Beauce ;
- Une aménagiste de la MRC de Montmagny ;
- Un aménagiste de la MRC de Lotbinière ;
- Une représentante du Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA) ;
- Une représentante de l'Organisme de bassin versant de la zone du Chêne (OBV du Chêne) ;
- Un représentant du Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC) ;
- Un représentant de la Table de concertation régionale de la zone de Québec (TCRQ)[1].

[1] En cours de mandat, le CBE s'est joint au comité de coordination.

La présence de représentants des organismes de bassin versant, de la Table de concertation de zone et du Conseil régional en environnement de Chaudière-Appalaches facilitera l'inclusion de leurs préoccupations, de même que des éléments contenus dans les plans directeurs de l'eau et le plan de gestion intégré régional du Saint-Laurent de la région à l'intérieur du PRMHH.

Comité de direction

Le comité de direction approuve et fait le suivi du budget. Il donne les orientations au comité de coordination. Il est le répondant auprès des élu(e)s des parties ainsi que du MELCC. Le comité de direction est composé de quatre membres, soit :

- Le directeur général de la MRC de La Nouvelle-Beauce ;
- Le directeur général de la MRC de Lotbinière ;
- Le directeur général adjoint de la MRC de Montmagny ;
- Le directeur de l'environnement de la Ville de Lévis.

Figure 1 — Structure décisionnelle[2]

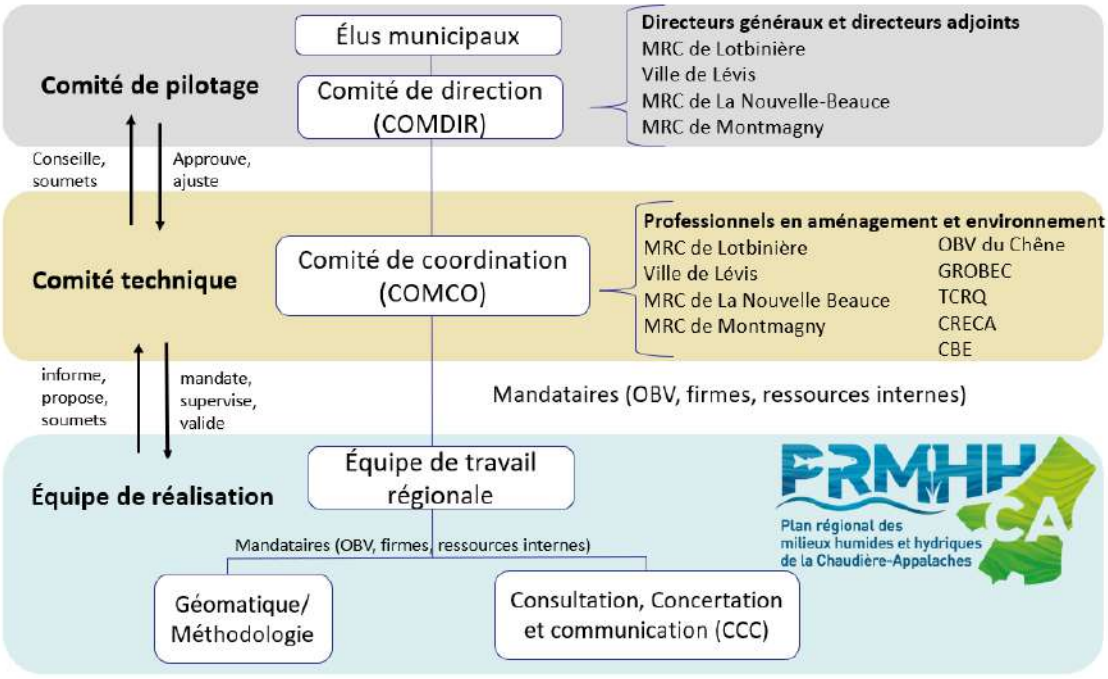

Une entente auprès du CRECA, de l'OBV du Chêne et du GROBEC a permis à l'équipe de réalisation de jouir de soutien en concertation, consultation et communication (CCC) tout au long du mandat. Les signataires ont reçu 10 % du budget alloué au PRMHH pour appuyer l'équipe de réalisation dans les activités de communications telle que la mise en place d'un site web ou les relations de presse. Notons aussi le soutien du CBE pour la réalisation de ce mandat.

[2] Des ressources ont été embauchées par la MRC de Lotbinière pour réaliser le PRMHH.

1.2.1 Forme de la démarche

La démarche régionale en Chaudière-Appalaches avait pour objectif d'atteindre une base commune de connaissances pour l'ensemble du territoire à l'échelle des bassins versants et non des limites administratives.

Pour ce faire, les étapes des portraits et des diagnostics ont été réalisées par l'équipe de travail régionale du PRMHH-CA. Aidée de leurs collaborateurs scientifiques et géomaticiens, l'équipe PRMHH-CA a utilisé les données disponibles et des méthodologies permettant d'identifier les milieux humides et hydriques d'intérêt (MHHI). Les MRC ont aussi contribué à façonner le diagnostic en sélectionnant des MHHI supplémentaires correspondant à leurs réalités territoriales.

Pour les étapes des choix et des stratégies de conservation, l'équipe PRMHH-CA a développé une approche et une structure commune qui ont été transmises aux ressources de chaque MRC et à la Ville de Lévis. Ce sont ces dernières qui ont alimenté le contenu de ces chapitres, l'équipe PRMHH-CA jouant un rôle d'accompagnateur pour ces étapes.

Figure 2 — Forme de la démarche

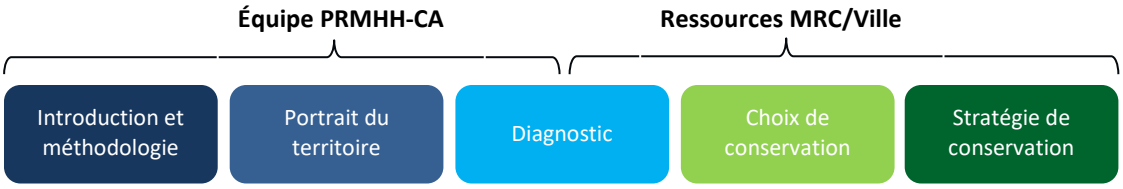

Ligne du temps

La démarche des PRMHH en Chaudière-Appalaches s'est étalée sur une période de 3 ans. Les grandes étapes préconisées au Guide d'élaboration[3] des PRMHH ont été reprises par la démarche régionale et sont représentées ci-dessous. À noter que certaines MRC du territoire pourraient adopter leur PRMHH en 2023.

Figure 3 — Ligne du temps

[3] Le document *Les plans régionaux des milieux humides et hydriques — Démarche de réalisation* (Dy, et a., 2018) a été développé par le MELCC pour accompagner les MRC dans l'élaboration de leurs PRMHH.

1.3 Résumé des activités de consultation et de concertation

Plusieurs activités de consultation et de concertation ont été menées au cours du projet, et ce dès les débuts de la démarche. Ces activités sont résumées succinctement, de l'information supplémentaire sur ces ateliers est aussi disponible à l'annexe 1.

Automne 2019 — Rencontres ciblées avec les MRC de Chaudière-Appalaches

Durant les mois de novembre et de décembre 2019, l'équipe de travail du PRMHH Chaudière-Appalaches a effectué une tournée en personne auprès des professionnels des 9 MRC du territoire et de la Ville de Lévis.

Le but de l'exercice visait à :

- Permettre à l'équipe PRMHH-CA de connaître le territoire et créer des contacts avec les intervenants ;
- Permettre aux intervenants des MRC de s'exprimer sur les MHH ;
- Recueillir de l'information sur les enjeux de développement et de conservation en lien avec les MHH pour alimenter le portrait et le diagnostic ;
- Obtenir des données géomatiques et des contacts clés.

Compte tenu de la nature sensible de certaines questions, il a été convenu dès le départ de ne pas intégrer les réponses complètes des rencontres ciblées. Néanmoins, le formulaire utilisé pour ces entrevues est disponible pour consultation à l'annexe 1.1.

Hiver 2020 — Rencontres ciblées avec les organismes de bassins versants du Québec (OBV) et les tables de concertation régionales (TCR)

En janvier, février et mars 2020, les chargés de projet du PRMHH-CA ont rencontré, en personne ou en visioconférence, les professionnels de 8[4] des 9 OBV, ainsi que des 3 TCR couvrant Chaudière-Appalaches. Les rencontres réunissaient parfois plus d'un OBV alors que les trois TCR ont été rencontrés lors d'une même activité.

Les rencontres visaient à :

- Permettre à l'équipe PRMHH-CA de connaître le territoire et créer des contacts avec les intervenants ;
- Permettre aux intervenants des organismes de s'exprimer sur les MHH ;

[4] La seule OBV n'ayant pu être rencontrée a tout de même répondu par écrit au questionnaire envoyé.

- Recueillir de l'information sur les enjeux[5] de conservation en lien avec les MHH pour alimenter le portrait et le diagnostic ;
- Obtenir des données géomatiques et des contacts clés.

Une rencontre devait aussi être planifiée avec le CRECA. Un changement à la direction générale de l'organisme est survenu, la rencontre ciblée ne s'est donc jamais concrétisée. Les questionnaires utilisés pour ces rencontres sont disponibles aux annexes 1.2 et 1.3.

Ces rencontres ont aussi permis de déterminer la majorité des unités d'analyse, qui se base sur les bassins versants déjà utilisés par les OBV. Les problématiques prioritaires des OBV partagées lors de ces rencontres ont aussi servi de base pour la série d'ateliers no 2, qui a permis de définir les grandes préoccupations régionales du PRMHH.

Printemps 2020 — Partenaires consultés lors des activités de consultation et concertation

La liste de ces partenaires a été élaborée à partir des organisations suggérées par les MRC, OBV et TCR lors des rencontres ciblées ou de communications subséquentes. Elle réunit des acteurs clés du territoire, concernés par le PRMHH et les milieux humides et hydriques.

Ces organisations et intervenants (Tableau 1) étaient invités à participer aux activités de concertation et de consultation régionale, c'est-à-dire aux séries d'ateliers no 1, 2 et 3, qui se sont déroulées en 2020. Ils ont aussi été sollicités lors de la série d'ateliers no 5, effectuée en 2022.

Les acteurs du territoire ont été réunis en quatre catégories selon leurs secteurs d'activités, soit : agriculture, foresterie, municipal ainsi qu'eau et environnement[6]. Les intervenants représentant ces organisations étaient principalement des professionnels ou des techniciens pouvant apporter des connaissances techniques spécifiques lors des ateliers de concertation.

[5] Les annexes 1.10 et 1.11 listent les problématiques prioritaires des OBV et les enjeux (ou chantiers) des TCR.

[6] Au départ, il y avait aussi un groupe axé sur le récréotourisme et la villégiature. Peu d'acteurs inscrits dans ce groupe se sont montrés intéressés à participer aux activités de consultation de PRMHH. Les acteurs intéressés ont été joints au groupe eau et environnement.

Tableau 1 — Liste des partenaires invités aux ateliers de consultation et concertation

Foresterie	Eau et environnement[7]
- Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) - Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière - Agence régionale de mise en valeur des forêts privées des Appalaches - Association des producteurs de boisés de la Beauce - Syndicat des Producteurs de Bois de la Côte-du-Sud - Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec - Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec - D'un groupement forestier - Domtar - Solifor - Gestion Forap - Les Amis de la Forêt seigneuriale Joly de Lotbinière - D'un ingénieur forestier de MRC	- Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC) - Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE) - Organisme des bassins versants de la Côte-du-Sud (OBV de la Côte-du-Sud) - Organisme de bassins versants de Kamouraska, L'Islet et Rivière-du-Loup (OBAKIR) - Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF) - Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean (OBVFSJ) - Organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la rivière Nicolet (COPERNIC) - Table de concertation régionale de l'Estuaire fluvial du Saint-Laurent (TCREF) - Table de concertation régionale du Sud de l'estuaire moyen - Conservation de la nature Canada - Des associations de riverains - Des techniciens en environnement de MRC
Agriculture	**Municipal**
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) - Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches - Producteurs et productrices acéricoles d'Appalaches-Beauce-Lotbinière - Syndicat local de l'UPA de Robert-Cliche - Syndicat local de l'UPA de Lotbinière-Sud - D'un club conseil en agroenvironnement - Des gestionnaires de cours d'eau de MRC	- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) - Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ) - D'une firme d'arpenteurs-géomètres - De plusieurs directeurs ou responsables de l'urbanisme et de l'environnement de municipalités locales

[7] Ce comité comprenait de facto les acteurs environnementaux présents sur le Comité de coordination du PRMHH, soit le Conseil régional de l'environnement de Chaudière-Appalaches (CRECA), l'Organisme de bassins versants de la zone du Chêne (OBV du Chêne), le Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC) et de la Table de concertation régionale pour une gestion intégrée du Saint-Laurent de la zone de Québec (TCRQ).

Printemps 2020 — Série d'ateliers no 1 — Constats par secteurs d'activités

Initialement prévue en présentiel avant la pandémie de Covid-19, cette série d'ateliers s'est finalement déroulée en visioconférence en juin 2020. Pour mener à bien cette série d'ateliers, quatre rencontres ont été nécessaires, soit une par acteur sectoriel (agriculture, foresterie, municipal ainsi qu'eau et environnement). Ces ateliers visaient à :

- Informer les participants sur la démarche d'élaboration du PRMHH ;
- Faire un diagnostic du territoire par secteur d'activités.

Au total, 47 participants excluant l'équipe de travail et les aménagistes des MRC étaient présents aux rencontres. Les résultats obtenus lors de ces ateliers ont été synthétisés en diagnostics sectoriels, ces derniers ont influencé les grandes préoccupations régionales. Le questionnaire de l'atelier est disponible à l'annexe 1.4, alors que les résultats compilés de ces rencontres sont disponibles à la section 4.2.1, *Les diagnostics sectoriels* du chapitre 4 — *Diagnostic.*

Printemps 2020 — Série d'ateliers no 2 — Préoccupations par zones de gestion intégrée de l'eau (ZGIE)

Cette série d'ateliers s'est déroulée en visioconférence en juin 2020, quelques jours à peine après la première série d'ateliers.

Six rencontres ont été organisées, soit une par ZGIE ou regroupement de ZGIE. Les participants des comités sectoriels étaient de nouveaux convoqués, mais répartis dans divers ateliers, avec des participants provenant d'autres secteurs d'activités.

Les objectifs de cette série d'ateliers furent changés à la dernière minute. Finalement, les rencontres visaient à :

- Présenter sommairement les diagnostics des comités sectoriels (Série d'ateliers no 1) ;
- Discuter des préoccupations les plus importantes par bassin versant.

En tout, 47 participants excluant l'équipe de travail et les aménagistes des MRC étaient présents aux rencontres. Les problématiques prioritaires, identifiées par les OBV pour leurs objectifs de conservation des milieux humides et hydriques (OCMHH), ont servi de base de discussion pour la rencontre. Les participants ont été appelés à voter sur la préoccupation qu'ils jugeaient la plus importante par unité d'analyse potentielle.

La série d'ateliers no 2 a permis de réaffirmer les préoccupations environnementales des OBV recensées dans le cadre de leur OCMHH. Les résultats obtenus ont servi de base pour l'élaboration des grandes préoccupations régionales (Voir l'annexe 1.5 pour plus de détails).

Automne 2020 — Sondage

Un sondage en ligne a été effectué entre le 15 septembre et le 15 octobre 2020. Le sondage était ouvert à l'ensemble de la population de la Chaudière-Appalaches et avait pour objectifs de :

- Permettre aux participants d'exprimer leurs points de vue sur certains aspects du PRMHH;
- Récolter de l'information pour alimenter le portrait ;
- Informer les citoyens sur le PRMHH.

Le questionnaire, composé de questions ouvertes et fermées, était aussi accompagné de vidéos expliquant ce qu'est un PRMHH. Au total, 374 personnes ont répondu aux diverses questions du sondage. Le questionnaire et les faits saillants de ce sondage sont disponibles à l'annexe 1.6.

Les résultats obtenus ont permis notamment de récolter de l'information sur l'importance de certains enjeux dans la population, ce qui a influencé la pondération des critères pour la méthodologie d'identification des milieux humides d'intérêt.

Automne 2020 — Série d'ateliers no 3 — Moyens de conservation

Tenue en visioconférence en novembre 2020, cette série d'ateliers avait pour objectif principal :

- D'alimenter l'élaboration des plans d'action

Les participants ayant sorti beaucoup de moyens lors des précédents ateliers, il fut décidé de tenir des ateliers sur le sujet bien avant que la démarche PRMHH de Chaudière-Appalaches ne soit rendue à l'étape de la stratégie de conservation.

Pour l'occasion, 6 rencontres ont été organisées, chacune portant sur une unité d'analyse potentielle représentative de Chaudière-Appalaches. Les participants à ces ateliers étaient les mêmes que pour les séries d'ateliers précédentes. Les résultats des ateliers ont été transmis aux MRC pour alimenter leurs plans d'action (voir l'annexe 1.7 pour plus de détails).

Automne 2021 — Série d'ateliers no 4 — Rencontres automnales avec les MRC

Tenue en septembre 2021, cette série d'ateliers s'est déroulée en format hybride (présentiel ou visioconférence) selon le désir des MRC.

Au total, dix rencontres se sont tenues, soit une par MRC. Les objectifs principaux de ces rencontres étaient de :

- Valider les préoccupations prioritaires ;
- Présenter les résultats préliminaires de l'analyse géomatique visant à identifier les milieux humides d'intérêt du diagnostic.

Les participants à ces rencontres étaient les professionnels des MRC. À la suite de ces rencontres, l'équipe de travail a recentré les critères identifiant les préoccupations prioritaires et revu certains

éléments de la méthodologie d'identification des milieux humides d'intérêt, notamment en prenant en considération la superficie dans le calcul de l'indice.

À la suite de ces rencontres, une attention supplémentaire a été mise sur l'élaboration des filtres fins par chacune des MRC, pour sélectionner les milieux humides et hydriques d'intérêt non captés par la méthodologie régionale.

Printemps 2022 — Série d'ateliers no 5 — Ateliers des MRC

Tenue au printemps 2022, cette dernière série d'ateliers s'est déroulée en présentiel, hormis pour la Ville de Lévis, où l'atelier a été réalisé en visioconférence.

L'atelier no 5 avait pour objectifs :

- De partager de l'information sur l'élaboration et la finalisation du Plan régional des milieux humides et hydriques ;
- D'écouter et recueillir les questions, commentaires et préoccupations
- De présenter et commenter les propositions de filtres fins pour les milieux humides et hydriques d'intérêt (MHHI).

Cette série d'ateliers était principalement destinée aux élu(e)s (maires) des MRC. Toutefois, dans un souci de transparence et de concertation, les différents partenaires associés à cette démarche avaient également été invités à recevoir l'information et en discuter. L'animation des ateliers a été menée par l'entreprise *Transfert Environnement et Société*.

Les organisations suivantes étaient présentes :

- Pour le secteur agricole : la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches et ses syndicats locaux ;
- Pour le secteur forestier : les agences régionales de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière et des Appalaches, les syndicats de producteurs forestiers, les groupements forestiers et certaines entreprises ;
    - Les 9 organismes de bassin versant (OBV), les trois tables de concertation régionale pour une gestion intégrée du Saint-Laurent (TCR) et le conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA) ;
    - Les municipalités locales : conseillers, direction générale, urbanistes et inspecteurs en bâtiment ;
    - Des professionnels des ministères des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et de l'Agriculture, des Pêcheries de l'Alimentation (MAPAQ) étaient également présents aux rencontres.

Chacune des rencontres était divisée en deux parties. En avant-midi, la première partie visait à informer les gens sur les sujets suivants :

- Introduction aux milieux humides et hydriques ;

- Résumé des activités réalisées tout au long de la démarche ;
- Portrait et diagnostic (général) ;
- Identification des milieux humides et hydriques d'intérêt (MHHI) ;
- Prochaines étapes.

Une discussion en atelier portant sur des questions et des préoccupations des participants suivait cette présentation[8].

En après-midi, les élu(e)s reprenaient les discussions entre eux et avec leur service de l'aménagement du territoire afin de préciser leurs intentions concernant les filtres fins, mais également sur les choix de conservation de même que la stratégie de conservation.

Ce moment privilégié permettait un retour sur les échanges de l'avant-midi avec les partenaires (entre autres, de répondre aux appréhensions vis-à-vis de la réglementation gouvernementale et celles qui pouvaient potentiellement y être associées), mais il servait aussi de toile de fond dans la concrétisation de ce premier PRMHH. Chaque MRC ayant sa propre planification à réaliser, les élu(e)s ont pu discuter des problématiques entourant l'eau (MHH) et de confronter leur vision en regard de la conservation, de la protection et du développement de leur territoire, et ce pour un horizon de 10 ans. Une des particularités de ces dix rencontres fut de parler de l'eau en regard des contraintes et/ou bénéfices que « nos » interventions pouvaient entrainer chez les MRC voisines. Les dix rencontres ont été tenues aux dates suivantes :

- **MRC de Bellechasse** : le 5 avril, à Saint-Lazare-de-Bellechasse, de 10 h à 15 h. 27 participants
- **MRC de Lotbinière** : le 7 avril, à Saint-Agapit, de 10 h à 15 h. 53 participants
- **Ville de Lévis** : le 12 avril, de 9 h à 12 h. Cette rencontre s'est tenue en visioconférence avec les professionnels des services de l'environnement, de l'urbanisme et du développement économique
- **MRC de La Nouvelle-Beauce** : le 13 avril, à Saint-Elzéar, de 10 h à 15 h. 25 participants
- **MRC de L'Islet** : le 14 avril, à Saint-Damase-de-L'Islet, de 10 h à 15 h. 38 participants
- **MRC de Beauce-Sartigan** : le 19 avril, à Saint-Georges, de 10 h à 15 h. 32 participants
- **MRC Les Appalaches** : le 20 avril, à Thetford Mines, de 10 h à 15 h. 59 participants
- **MRC Les Etchemins** : le 21 avril, à Lac-Etchemin, de 10 h à 15 h. 56 participants
- **MRC de Beauce-Centre** : le 25 avril, à Beauceville, de 9 h 30 à 15 h. 43 participants
- **MRC de Montmagny** : le 26 avril, à Montmagny, de 10 h à 14 h. 38 participants

[8] La base de la présentation utilisée pour ces rencontres est disponible à l'annexe 1.8.

Mai 2022 – Consultation sur la version préliminaire du plan d'action

Une rencontre a été organisée par la MRC Beauce-Centre le 25 mai 2022 afin de présenter une version préliminaire du plan d'action à ses partenaires. Ont été conviés à la rencontre, les organismes suivants :

- Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE)
- Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC)
- Association des propriétaires de boisés de la Beauce (APBB)
- Syndicat de l'UPA de Robert-Cliche

Lors de cette rencontre, les partenaires ont pu donner leurs impressions et commentaires concernant les actions à mettre en œuvre et sur des partenariats possibles entre les organisations pour l'atteinte de certains objectifs.

Mars-Avril 2023

Des rencontres individuelles réalisées avec chaque municipalité du territoire ont permis de déterminer ou de valider les choix de conservation à privilégier pour chaque milieu humide et hydrique menacé. Les élus et les directions générales invitées à ces rencontres ont également pu donner leurs suggestions et commentaires sur le plan d'action proposé.

Printemps 2022 à hiver 2023 — Consultation des organisations visées par la Loi[9]

En format table ronde, l'ensemble des professionnels des MRC de la Chaudière-Appalaches et de la Ville de Lévis se sont réunis le 27 mai 2022 à Beauceville, pour partager leurs idées sur les milieux humides et hydriques d'intérêt. Des possibilités d'arrimage interterritoriales ont été discutées afin d'améliorer la cohérence régionale pour les choix et les stratégies de conservation.

Une mise en commun d'idées d'action a également été effectuée à l'aide d'un fichier partagé afin que tous puissent profiter des idées des autres, mais aussi, afin de s'arrimer à certaines actions des territoires avoisinants en Chaudière-Appalaches.

De plus, une présentation par visioconférence a été organisée le 11 octobre 2022, à laquelle était conviés[10] les organismes de bassins versants, les tables de concertation régionale, le CRECA et les

[9] Selon les listes des organisations à consulter en vertu de l'article 15.3 de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés transmises par le MELCC à chacune des MRC.

[10] Le courriel d'invitation est disponible à l'annexe 1.9. Ce dernier a été envoyé notamment à l'aménagiste principal des MRC concernées et aux directeurs généraux des organisations environnementales. 39 participants étaient présents à cette rencontre.

MRC partageant les mêmes ZGIE. Les MRC de Chaudière-Appalaches et la Ville de Lévis ont ensuite été invitées à transmettre leurs PRMHH pour commentaires aux organismes concernées.

En complément de la consultation effectuée par l'équipe de travail du PRMHH Chaudière-Appalaches en octobre 2022 sur la démarche régionale, la MRC des Etchemins a soumis par courriel, le 12 mai 2023, sa sélection de MHHI (filtres fins) de même que ses choix et sa stratégie de conservation aux organismes visés par la Loi et aux acteurs locaux les plus directement concernés par le PRMHH (les représentants sectoriels), le tout pour information et consultation. Voici la liste des organisations consultées (voir le contenu du courriel de consultation en annexe) :

Organisations consultées (art. 15.3 LACCRE) :

- Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean (OBVFSJ);
- Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE);
- Organisme des bassins versants de la Côte-du-Sud (OBVCS);
- Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC);
- Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA);

- MRC de Beauce-Sartigan
- MRC de L'Islet
- MRC de Bellechasse
- MRC de Lotbinière
- MRC de Kamouraska
- MRC de Montmagny
- MRC de La Nouvelle-Beauce
- MRC de Rimouski-Neigette
- MRC du Granit
- MRC de Rivière-du-Loup
- MRC des Appalaches
- MRC Beauce-Centre
- MRC des Basques
- MRC de Témiscouata
- Ville de Lévis

Sectoriels consultés :

- Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches
- Syndicat de l'UPA des Etchemins
- Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches
- Association des propriétaires de boisés de la Beauce
- Groupement forestier de Bellechasse-Lévis
- Groupement forestier du Sud de Dorchester

1.4 Résumé des activités de communication

Hiver 2020 — Forum régional

Cet événement s'est tenu le 26 février 2020 à Sainte-Marie. Plus de 300 personnes se sont déplacées pour entendre quatre conférenciers et un panel de cinq experts. L'activité était animée par l'auteure et journaliste Hélène Raymond.

Le forum a permis de lancer la démarche à l'échelle régionale et de faire connaître cette dernière aux intervenants de la Chaudière-Appalaches. Cette activité avait aussi pour objectifs de :

- Partager de l'information sur les services écologiques rendus par les milieux humides et hydriques
- Permettre aux participants d'exprimer les préoccupations et réflexions de leurs secteurs d'activités en lien avec les milieux humides et hydriques.

L'activité s'adressait aux intervenants concernés par les milieux humides et hydriques en Chaudière-Appalaches, soit les instances municipales (élus, directeurs généraux, aménagistes, géomaticiens, etc.), les différents ministères, les organismes environnementaux et de conservation, ainsi que les représentants des secteurs agricoles, forestiers et économiques. Cet événement a bénéficié de l'appui financier d'Hydro-Québec, du Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches et des députés Monsieur Luc Provençal et Madame Isabelle Lecours.

Automne 2020 & hiver 2021 — Tournées des élus

Une tournée de l'ensemble des conseils de MRC et de la Commission consultative d'urbanisme et d'aménagement pour la Ville de Lévis (composée de 4 conseillers municipaux) s'est tenue du 15 septembre 2020 au 14 avril 2021. En raison des contraintes liées à la pandémie, seuls deux territoires ont pu tenir l'événement en personne, les autres ont tous été en visioconférence.

Ces rencontres avaient pour objectifs d'expliquer aux élus le contexte légal des PRMHH, l'approche régionale préconisée par la région de Chaudière-Appalaches, ainsi que les consultations réalisées auprès des parties prenantes. Par la suite, une brève présentation du portrait environnemental, par zone de gestion intégrée de l'eau, a été effectuée.

Les dix rencontres ont été tenues aux dates suivantes :

- **MRC de La Nouvelle-Beauce** : le 15 septembre 2020, à Vallée-Jonction
- **MRC de Beauce-Sartigan** : le 16 septembre 2020, à Saint-Georges
- **Ville de Lévis** : le 28 septembre 2020, en visioconférence
- **MRC Les Etchemins** : le 7 octobre 2020, en visioconférence
- **MRC de Beauce-Centre** : le 14 octobre 2020, en visioconférence
- **MRC de L'Islet** : le 9 novembre 2020, en visioconférence
- **MRC de Bellechasse** : le 17 février 2021, en visioconférence
- **MRC de Montmagny** : le 9 mars 2021, en visioconférence
- **MRC Les Appalaches** : le 10 mars 2021, en visioconférence
- **MRC de Lotbinière** : le 14 avril 2021, en visioconférence

Été 2020 & 2021 — Visites guidées des milieux humides et hydriques

Dans le cadre du PRMHH, dix visites guidées de milieux humides et hydriques ont été organisées. La première année, quatre visites ont eu lieu. À la suite du succès rencontré, six autres visites ont été réalisées l'année suivante dans les autres MRC du territoire.

Les participants à ces sorties sur le terrain se sont familiarisés avec les fonctions écologiques des milieux humides et hydriques et les enjeux liés à la préservation de ces milieux. Ces activités ont aussi permis aux décideurs politiques d'apprécier des milieux d'exception présents dans leur MRC.

Tableau 2 — Visites guidées effectuées

MRC	Site visité	Date
MRC de Lotbinière	La forêt de la Seigneurie de Lotbinière (Leclercville)	10 septembre 2020
MRC de Montmagny	Le marais de Montmagny (Montmagny)	11 septembre 2020
MRC Les Appalaches	L'étang Stater (Irlande)	14 septembre 2020
MRC de La Nouvelle-Beauce	Le Domaine Taschereau — Parc nature (Sainte-Marie-de-Beauce)	17 septembre 2020
MRC de Bellechasse	La tourbière du lac Saint-Charles (Saint-Charles-de-Bellechasse)	30 août 2021
MRC Les Etchemins	Le sentier du Lac Caribou (Lac-Etchemin)	2 septembre 2021 et 20 septembre 2021
MRC de Beauce-Centre	Le lac du Castor (Saint-Victor)	7 septembre 2021
MRC de Beauce-Sartigan	Le lac des Îles (Saint-Hilaire-de-Dorset)	8 septembre 2021
MRC de L'Islet	La forêt ancienne du ruisseau Hamon (Saint-Marcel)	13 septembre 2021

Malheureusement, la seule visite guidée prévue dans la Ville de Lévis a dû être annulée en raison d'un conflit d'horaire : il s'agit du seul territoire où aucune visite n'a eu lieu. Les visites guidées de milieux humides et hydriques étaient destinées principalement aux élus municipaux, mais aussi aux directeurs et aux aménagistes du monde municipal. À la suite d'une demande formulée par le secteur agricole, une visite guidée ouverte aux partenaires sectoriels et au grand public a été organisée. Cette dernière s'est tenue le 20 septembre 2021 à Lac-Etchemin dans le sentier du lac Caribou.

L'animation des visites terrains a été réalisée par le Conseil régional de l'environnement de Chaudière-Appalaches (CRECA), le Bureau d'écologie appliquée (BEA), le Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE), le Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC), l'Organisme des bassins versants de la Côte-du-Sud (OBV de la Côte-du-Sud), l'Organisme de bassins versants de la zone du Chêne (OBV du Chêne) et le Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC). Plus d'une centaine de participants se sont déplacés pour l'ensemble des visites terrain réalisées.

En continu — Présentations aux partenaires sectoriels

D'entrée de jeu, il a été convenu que le partage d'information et la consultation des partenaires régionaux, plus spécifiquement les principaux propriétaires terriens concernés soit les producteurs agricoles et forestiers, jouaient un rôle important dans la réalisation du PRMHH.

Il a été décidé de passer par le canal de leurs associations respectives. L'UPA pour le secteur agricole et les différentes agences de mises en valeur, syndicats et groupements forestiers pour le secteur forestier.

Tableau 3 — Présentations aux partenaires agricoles

Partenaires	Nombre de participants & format	Date
Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches — Comité aménagement	≈ 10 participants (visioconférence)	13 janvier 2021
Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches — Comité aménagement	9 participants (visioconférence)	22 mars 2021
Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches — Conseil d'administration	56 participants (visioconférence)	2 juin 2021
Syndicat local de l'UPA des Appalaches	6 participants (visioconférence)	10 juin 2021
Syndicat local de l'UPA de La Nouvelle-Beauce	25 participants (visioconférence)	23 septembre 2021
Syndicat local de l'UPA de Bellechasse	23 participants (présentiel, Saint-Lazare-de-Bellechasse)	18 novembre 2021
Syndicat local de l'UPA de Lotbinière-Nord	21 participants (visioconférence)	23 novembre 2021
Syndicat local de l'UPA de Robert-Cliche	25 participants (présentiel, Saint-Joseph-de-Beauce)	20 septembre 2022

Deux rencontres se sont tenues avec les administrateurs régionaux Chaudière-Appalaches. Il faut noter ici que l'équipe de réalisation a pris soin d'offrir une rencontre à tous les syndicats locaux. Quatre syndicats locaux ont demandé une telle rencontre.

Les rencontres ont pour objectifs :

- D'informer sur l'avancement du PRMHH-CA et les prochaines étapes
- De s'assurer d'une bonne compréhension des démarches (OCMHH et PRMHH)

- De répondre aux inquiétudes des intervenants agricoles vis-à-vis des engagements de conservation et de la mise en œuvre du PRMHH par les MRC

Les représentants de l'UPA expriment leur satisfaction vis-à-vis la présentation et les informations qui leur sont transmises. Toutefois, les inquiétudes qui sont mentionnées touchent principalement les dispositions qui relèvent du MELCC (ex. : REAFIE[11]). Il y a malheureusement beaucoup d'amalgames entre les règlements du MELCC et le PRMHH. Des inquiétudes touchent également à la localisation des MHHI et la précision ou l'exactitude des informations les concernant.

Tableau 4 — Présentation aux partenaires forestiers

Partenaires	Nombre de participants & format	Date
Les agences régionales de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière et des Appalaches, les syndicats de producteurs forestiers et les groupements forestiers	8 participants (visioconférence)	14 avril 2021

La rencontre a pour objectifs :

- De s'assurer d'une bonne compréhension des démarches (OCMHH et PRMHH) ;
- D'informer sur l'avancement du PRMHH-CA et les prochaines étapes ;
- De répondre aux inquiétudes des intervenants forestiers vis-à-vis les choix (ou engagements) de conservation et la mise en œuvre du PRMHH par les MRC.

Les intervenants forestiers expriment leur satisfaction vis-à-vis la présentation et les informations qui leur sont données. Ils souhaitent échanger avec les élu(e)s lors des choix de conservation des MHHI. Les milieux humides occupent une place prépondérante en milieu forestier. Les propriétaires de boisés veulent s'assurer qu'il n'y aura pas de « cloche de verre » sur leur propriété.

Tableau 5 — Présentation au secteur récréotouristique

Partenaires	Nombre de participants & format	Date
L'Association touristique de la Chaudière-Appalaches et les agent(e)s de développement des MRC de la région	7 participants (visioconférence)	26 avril 2021

La rencontre a pour objectifs :

[11] Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement

- D’informer sur l’avancement du PRMHH-CA et les prochaines étapes ;
- De s’assurer d’une bonne compréhension des démarches (OCMHH et PRMHH).

Ce groupe de professionnels du développement touristique travaille régulièrement avec des promoteurs, lesquels peuvent avoir des projets localisés en MHH. Il est donc important d’informer ces intervenants. La rencontre a été appréciée par les participants, et ces derniers ont souhaité pouvoir disposer de la présentation afin de la présenter à leurs partenaires.

En continu — Infolettre, site internet et communiqué de presse

Plusieurs canaux de communications ont été utilisés pour informer les acteurs du milieu sur l’avancement général du PRMHH, partager de l’information sur la réalisation de certaines activités, et diffuser des connaissances sur les milieux humides et hydriques. Parmi ces activités de communication, notons principalement :

- La réalisation de 7 infolettres destinées à 618 personnes inscrites à la liste d’envoi du PRMHH ;
- La publication de communiqués de presse à la suite du forum, des séries d’ateliers no 1 et 2, des visites terrain de milieux humides et pour inciter la population à participer au sondage. Ces communiqués ont généré 26 articles de presse entre février 2020 et septembre 2021 ;
- La mise en place d’un site internet (prmhh-ca.info) réunissant diverses informations relatives aux PRMHH, aux milieux humides et aux activités de communications ;
- La diffusion d’une vidéo, réalisée lors d’une des visites guidées.

Les nombreuses communications effectuées tout au long de la démarche ont permis de tenir les différents acteurs du milieu informés de la démarche régionale et ainsi de favoriser l’adhésion du milieu aux PRMHH régionaux.

1.5 Conclusion

Les nombreuses activités de concertation, consultation et communication ont permis de favoriser une meilleure adhésion régionale des différents partenaires agricoles, forestiers, environnementaux et municipaux aux PRMHH des MRC.

Un travail supplémentaire en matière de communication a aussi été nécessaire étant donné que deux démarches touchant aux milieux humides et hydriques se sont déroulées en parallèle du PRMHH. Les modifications au régime d’autorisation environnementale et la mise en place de la compensation financière par le MELCC ont monopolisé une partie des discussions des activités CCC, alors que l’élaboration des objectifs de conservation des milieux humides et hydriques (OCMHH) par les OBV a nécessité un arrimage supplémentaire entre le PRMHH et les OBV.

Finalement, la démarche des 9 MRC et de la Ville de Lévis a permis de renforcer la cohésion régionale sur les enjeux en lien avec les MHH entre les MRC, mais aussi entre les MRC et leurs partenaires environnementaux (OBV, TCR & CRECA).